

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 9° /10-07
Séance du 16 mars 2007

Représentation du Conseil Général au Conseil d'Administration de l'Association « Sémaphore Mulhouse Sud Alsace »

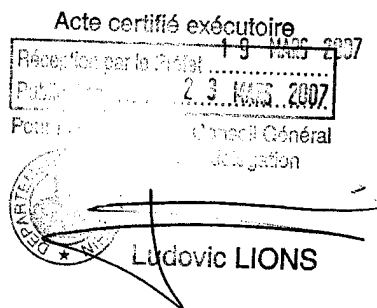
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-508 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU les statuts de l'Association Sémaphore Mulhouse Sud Alsace, validés à l'unanimité des membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 7 mars 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

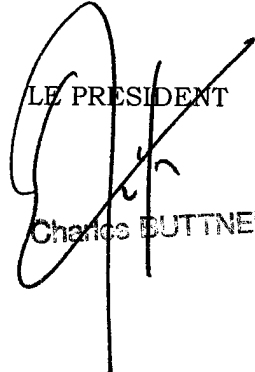
APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne comme représentants du Conseil Général du Haut-Rhin au Conseil d'Administration de l'Association Sémaphore Mulhouse Sud Alsace :

- M. Gilbert BUTTAZZONI, en qualité de titulaire,
- M. Jean-Louis LORRAIN, en qualité de suppléant.



LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions